

Trouver un service de garde d'enfants



À RETENIR

Assurez-vous que vous vous sentez bien à l'aise avec la personne à qui vous allez confier votre enfant, même pour quelques minutes.

Gardiens ou gardiennes

Avant de confier votre bébé à une nouvelle personne – amie, membre de votre famille, gardien ou gardienne – faites les vérifications suivantes :

- Regardez comment la personne prend votre bébé et joue avec lui.
- Demandez-lui ce qu'elle fera si le bébé se met à pleurer ou devient agité.
- Regardez comment elle s'y prend pour nourrir et changer votre bébé.
- Expliquez-lui ce que vous faites pour assurer à bébé un dodo en sécurité (voir [Le sommeil](#)).
- Demandez à la personne si elle a suivi des cours de premiers soins ou de gardienne avertie.
- Dites clairement ce que la personne doit faire et ne pas faire :
 - ✓ toujours placer le bébé sur le dos dans son lit
 - ✓ vérifier souvent si tout va bien pendant le dodo
 - ✓ vous appeler s'il y a un problème
 - ✗ ne jamais frapper ou secouer le bébé
 - ✗ ne jamais le laisser seul sur une table à langer, un canapé, un lit d'adulte ou un comptoir
 - ✗ ne jamais faire chauffer de biberon au micro-ondes ou sur la cuisinière; utiliser un contenant avec de l'eau tiède du robinet

Quand la gardienne arrive, montrez-lui où se trouve ce dont elle pourrait avoir besoin et donnez-lui une liste des numéros à composer en cas d'urgence. Dites-lui où vous allez, quand vous reviendrez et comment vous joindre.



À ESSAYER

Dressez une liste de numéros de téléphone importants et gardez-la près du téléphone. Écrivez-y les numéros suivants :

Numéros d'urgence :

- 9 1 1 (pompiers, police, centre antipoison, ambulance)

Numéros quand il n'y a pas d'urgence

- votre cellulaire
- professionnel de la santé
- voisin en mesure d'aider
- membre de la famille vivant le plus près
- taxi
- HealthLink BC – 8 1 1

En haut de la liste, écrivez :

- votre nom en entier et celui de votre bébé
- le numéro du téléphone de la maison
- votre adresse
- le numéro de carte de BC Services de votre bébé



HISTOIRES DE FAMILLES

« Après l'arrivée de Jacob dans notre vie, ma partenaire et moi passions l'un près de l'autre comme des zombies. Faire appel à une gardienne de temps en temps nous a permis de nous retrouver en tant que couple. »

Service de garde autorisé

Même si vous n'aurez pas besoin d'une place en garderie avant quelque temps encore, c'est une bonne idée de commencer à vous renseigner le plus tôt possible. Cela vous donnera le temps de trouver le service qui fonctionne pour vous et votre famille.

Pour en savoir plus, contactez :

- Child Care Service Centre (sans frais, 1 888 338-6622)
- Child Care Resource and Referral Centres (gov.bc.ca/gov/content/family-social-supports/caring-for-young-children/how-to-access-child-care/child-care-resource-referral/find-your-crrr)
- Bureaux de Service BC (sans frais, 1 800 663-7876)
- Immigrant Settlement Service Agencies (issbc.org)

Consultez aussi la rubrique Services de garde de la section [Ressources](#).



CHOIX FUTÉ

Si vous pensez à utiliser des services de garde d'enfants autorisés, vous pourriez avoir droit à une aide financière pour vous aider à payer ces services.

L'**Affordable Child Care Benefit** (ACCB) offre une subvention pouvant aller jusqu'à 1 250 \$ par mois pour le paiement des services de garde. Vous pouvez évaluer le montant du financement auquel vous aurez droit en consultant myfamilyservices.gov.bc.ca/s/estimator. Consultez le site Web de l'ACCB pour savoir comment déposer une demande.

De plus, vous pourriez réduire vos frais de garde d'enfants jusqu'à concurrence de 900 \$ par mois et par enfant grâce à la **Child Care Fee Reduction Initiative** (CCFRI). Vous n'avez pas besoin de faire une demande pour accéder à la CCFRI. Vous bénéficierez automatiquement de la réduction si votre enfant est inscrit dans une école participante.